

ACLOU

NOTRE VILLAGE

N°40 – 2025



www.aclou.fr

Mairie

85, Rue Simone Veil

Tél : 02 32 45 79 27

E-mail : mairie.aclou@wanadoo.fr

Sommaire

▪ Information de la Mairie	3
▪ Mot du maire	4
▪ Budget	8
▪ Site Internet	9
▪ Location de la salle des fêtes	10
▪ Infos pratiques	11
○ Déchets vert	11
○ Tri sélectifs	11
○ Tri des déchets	13
○ Déchetterie	14
○ Cimetièrre	15
○ Parking de la Mairie	16
○ Détenteurs d'oiseaux	17
○ Frelons asiatiques	18
○ Fin du réseau téléphonique	19
○ Chien errant	20
○ Recensement	21
○ Règles urbanisme	23
▪ Cérémonies	25
▪ Fêtes des mères et repas des aînés	26
▪ City stade	27
▪ Anciens combattants	31
▪ Les amis de Saint Rémy	32
▪ Aclou Gymnastique Volontaire	34
▪ L'Association Sport Loisirs et Culturelle	36
▪ ASSOCIATION LEZARTS ET LES MOTS	40
▪ Vivre à Aclou	41
▪ Participation citoyenne	44
▪ Nos artisans	47
▪ Etat civil	49

Information de la Mairie

Vous pouvez si vous le souhaitez participer à ce petit journal, en transmettant

- Des informations sur des faits, des histoires,
- Des collections, des passions, ...
- Vos idées sont les bienvenues afin de faire vivre ce petit journal
- Le plus longtemps possible.
- N'hésitez pas à nous contacter à la mairie ou au travers du site internet
- Merci à ceux qui y participent...



Nous vous rappelons que la mairie est ouverte :

- ❖ Le mardi de 10h à 12h / 14h à 18h
- ❖ Le mercredi de 14h à 17h
- ❖ Le vendredi de 14h à 18h30



Mairie : 02 32 45 79 27



mairie.aclou@wanadoo.fr



Site officiel de la commune : WWW.ACLOU.FR

Les urgences :

- ❖ Gendarmerie : 17 ou 02 32 44 80 17 Brionne
- ❖ Les sapeurs-pompiers : 112
- ❖ SAMU : 15 ou 02 32 45 63 00 Bernay
- ❖ Médecin : 02 32 33 32 32
- ❖ Pharmacie de garde : 32 37
- ❖ Urgence EDF : 09 726 750 27
- ❖ Urgence GAZ : 0800 47 33 33
- ❖ Le défibrillateur est installé derrière la salle des fêtes.

Le culte

- ❖ Presbytère : Place des Essarts – 27800 Brionne
Secrétariat paroissial :



02 32 44 81 88



paroissest-martin@wanadoo.fr

- ❖ Les amis de Saint Rémi :



02 32 44 84 39



amis.st-remi.aclou@orange.fr



Aclouaises, Aclouais, Chers amis,



Et encore une année de passée,



L'année 2024 a marqué la réalisation de nombreux projets que nous avons préparés en 2023. Je commencerai par évoquer celui qui a été particulièrement attendu par nos habitants, notamment les plus jeunes : le City Stade.

2024 a également vu l'apparition de panneaux signalétiques pour les hameaux et les entrées de village dans toute la commune. Désormais, nos visiteurs peuvent facilement s'orienter. Conformément à nos plans, l'installation de ces panneaux a été accompagnée d'un arrêté de police, ce qui nous permet désormais de solliciter des subventions pour les amendes de police et commencer à travailler sur des projets en matière de sécurité routière.

Par ailleurs, nous avons achevé l'adressage que nous avons entamé en 2023. Toutes les adresses sont désormais validées, ce qui simplifie considérablement les démarches administratives. Nous avons également contribué à la mise à jour de certains systèmes GPS (Google, Waze, etc.). Si vous rencontrez des problèmes de localisation avec les livreurs, n'hésitez pas à vous rendre en mairie pour nous en faire part.



Françoise Leprêtre, 1^{ère} adjointe, a finalisé la mise en place du dispositif « Participation citoyenne », accompagné d'une convention avec la gendarmerie. Je tiens à remercier chaleureusement tous les habitants qui ont activement participé à ce dispositif en tant que référents. Nous organiserons un point de suivi avec eux en 2025.

Comme vous avez pu le remarquer, nous avons poursuivi l'embellissement des alentours de la salle des fêtes. Le terrain de pétanque a été entièrement rénové, et le début de la rue de l'église Saint Rémi a été végétalisé (un grand merci à Mickaël Liban pour cette magnifique réalisation). Nous continuerons dans cette direction en 2025.

Cette année, nous avons investi dans un véhicule utilitaire. Cela permet de meilleures conditions de travail pour notre employé communal, un gain de temps lorsqu'il faut se déplacer dans la commune ou hors commune (déchetterie)

Nous avons ainsi pu :

- Réduire les coûts d'entretien du tracteur, qui n'est pas conçu pour un usage quotidien sur du bitume.
- Améliorer notre réactivité en cas d'incident ou d'accident.
- Récupérer directement la marchandise, ce qui nous permet de réduire les frais de livraison



Nous avons poursuivi le renforcement de l'éclairage public, notamment rue des Bruyères près de l'abri de bus, ainsi que la rue de l'Église Saint-Rémi. L'objectif est d'améliorer l'éclairage des rues pour la sécurité de nos écoliers. En 2025, nous prévoyons de continuer ces travaux au niveau de la rue Signol.

Par ailleurs, cette année, nous avons pris la décision de quitter le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Franqueville et de Berthouville. Cette décision, bien qu'importante et difficile, était nécessaire, car nos visions concernant la gestion des écoles n'étaient plus alignées.

Face à la baisse constante des effectifs, notre proposition était de regrouper les enfants sur une seule commune, comme cela se pratique dans d'autres territoires. Cette démarche aurait permis de réduire les charges de fonctionnement et, par conséquent, le coût par élève.

Pour information, voici un tableau retraçant l'historique :

Franqueville	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enfant	81	81	64	65	74	74	71	59
Coût par enfant	1 101,00 €	1 155,00 €	1 456,00 €	1 489,00 €	1 272,60 €	1 321,83 €	1 459,77 €	1 743,59 €
Total	89 181,00 €	93 555,00 €	93 184,00 €	96 785,00 €	94 172,76 €	97 815,57 €	103 643,92 €	102 871,86 €

Berthouville	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enfant	53	53	49,2	51	52	51	53	40
Coût par enfant	948,77 €	1 146,04 €	1 255,47 €	1 416,86 €	1 129,94 €	1 012,44 €	879,39 €	1 226,70 €
Total	50 285,04 €	60 739,89 €	61 769,28 €	72 260,09 €	58 756,79 €	51 634,44 €	46 607,87 €	49 068,00 €

Berth. + Franqueville	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enfant	134	134	113,2	116	126	125	124	99
Nbre de classe	5	5	5	5	5	5	5	5
Moy. par classe	26,8	26,8	22,64	23,2	25,2	25	24,8	19,8

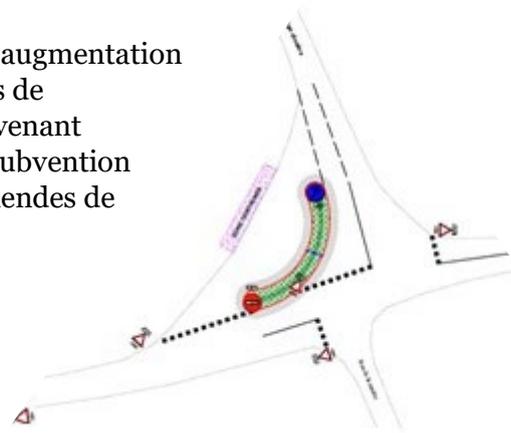
Nous avons intégré les écoles de Brionne, un processus qui s'étalera sur trois années en fonction du cursus scolaire des enfants. L'objectif de l'équipe municipale est de soutenir davantage les familles tout en œuvrant pour le développement de notre commune.

Cette démarche engendre un gain financier significatif, permettant de mieux accompagner les familles sur divers aspects tels que la cantine, les sorties scolaires et le centre de loisirs.

Grâce à la convention signée avec Brionne, le coût annuel de scolarité s'élève à 700 € pour un enfant de maternelle et à 395 € pour un enfant de primaire. Depuis la rentrée, nous avons reçu d'excellents retours des familles ayant intégré les écoles de Brionne. Elles bénéficient désormais de tarifs de cantine adaptés aux revenus du foyer, ce qui constitue un réel avantage.

Les projets en 2025

- Réaménagement du carrefour de la mairie : Face à l'augmentation des conteneurs dédiés au tri sélectif, nous prévoyons de réaménager cet espace afin de sécuriser les usagers venant déposer leurs déchets. À cet effet, une demande de subvention a été adressée au département, dans le cadre des amendes de police.
- Végétalisation du cimetière : Nous avons renouvelé notre demande de subvention pour poursuivre ce projet.
- Embellissement de la commune : Nous restons engagés à poursuivre les actions visant à valoriser et embellir notre village.
- Sécurisation routière : Des travaux seront menés pour réduire la vitesse dans la commune et renforcer la sécurité des usagers.
- Aménagement des abords du City Stade : Nous continuerons les efforts pour améliorer cet espace dédié à la jeunesse.
- Parking de la mairie et logement communal : Un projet d'aménagement verra le jour, incluant l'installation d'une clôture et d'une barrière.
- Borne à incendie : Une nouvelle borne sera implantée à l'intersection de l'impasse du Bois David et de la rue des Bruyères, afin de compléter le dispositif de défense incendie de la commune.



Je tiens, une fois de plus, à adresser mes chaleureux remerciements et à rendre hommage à toutes les associations de notre village. Grâce à leur dévouement et à leur engagement, elles continuent d'insuffler une véritable âme et une belle énergie à notre commune.

Un immense MERCI à la toute jeune équipe de l'ASCLA et aux bénévoles qui ont repris le flambeau avec brio. Leur investissement permet à nos habitants de se rencontrer et de partager d'agréables moments. La Foire à Tout a, une fois encore, été un véritable succès, et cela grâce à leur travail remarquable.

Je tiens à les féliciter, car organiser des événements est toujours un défi, et il n'est jamais facile de répondre aux attentes de chacun. Malgré cela, ils ont su faire preuve d'un engagement admirable. J'encourage tous les habitants à participer nombreux à ces manifestations, qui dynamisent notre village et favorisent le partage et la convivialité. Bravo également pour avoir réussi à rassembler anciens et nouveaux habitants autour de ces belles initiatives.

Je remercie également tous les habitants qui, tout au long de l'année, nous ont soutenus dans nos projets, en nous encourageant, en nous challengeant, et en reconnaissant nos actions. Vos retours positifs nous touchent profondément et nous motivent à aller toujours plus loin.

Enfin, nous restons à l'écoute de toutes vos idées, qu'elles viennent des enfants comme des adultes, pour continuer à faire grandir et embellir notre village ensemble.

Être maire d'une petite commune exige une vaste palette de compétences dans des domaines variés. Je tiens à mettre à l'honneur toutes les personnes et les institutions qui nous ont soutenus dans nos projets tout au long de l'année :

- **M. le sous-préfet Philippe Fournier-Montgieux**, pour son soutien indéfectible dans nos initiatives, notamment dans le dossier de la « Rue de la Mairie ». Nous avons obtenu un total de **32 633,5 €** d'aides de l'État réparties sur plusieurs projets.
- **Le Conseil départemental**, qui nous accompagne à travers nos deux conseillers départementaux, **Mme Myriam Duteil** et **M. Jean-Pierre Le Roux**. Leur expertise, leur disponibilité et leur soutien précieux nous ont permis de bénéficier de **31 237 €** de subventions. Merci pour leur engagement et leurs précieux conseils.
- **M. Nicolas Gravelle**, président de l'Intercom Bernay Terre de Normandie, ainsi que les vice-présidents et les services de l'Intercom, pour leur précieux soutien et leur disponibilité lors de nos sollicitations.
- **Mme Nathalie Silva-Rance**, chargée de projet à la Direction de la Mobilité au département, pour son accompagnement dans la mise en place des panneaux d'agglomération et la rédaction des arrêtés nécessaires.
- **Mme Kristina Pluchet** et **M. Hervé Maurey**, sénatrice et sénateur de l'Eure, pour leur disponibilité et leurs réponses toujours précises à nos sollicitations et interrogations.
- **M. Valéry Beuriot**, maire de Brionne, pour son aide précieuse et ses retours d'expérience enrichissants.

Grâce à l'ensemble de ces collaborations, nous avons pu faire avancer nos projets et renforcer le dynamisme de notre commune. À tous, un grand merci pour leur soutien et leur implication !

Mes remerciements également aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'aux employés municipaux, Sophie et Thierry, qui m'épaulent au quotidien avec dévouement pour veiller au bien-être de toutes et tous.

Un mot spécial pour le **Petit Journal d'Aclou**, sans lequel le mot du maire n'existerait pas. Vous êtes nombreuses et nombreux à nous faire part de vos félicitations pour ce journal, et je vous en remercie. Ce dernier prend vie grâce à l'engagement et au talent de notre rédactrice en cheffe bénévole, **Mme Séverine Rousseau**, conseillère municipale, qui y consacre généreusement son temps et son énergie, comme elle le fait toujours avec passion et dévouement.

Je tiens à adresser un grand merci à Fabien Plet, conseiller municipal pour avoir magnifiquement décoré notre commune pour Noël. Grâce à son travail, notre village a acquis une atmosphère chaleureuse et festive, qui ravit tous les habitants.

Cette année, j'ai perdu un être cher, mon père. Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui m'ont soutenu lors de son décès et qui ont exprimé leur solidarité par leur présence ou leurs gestes, notamment en envoyant des fleurs. Votre réconfort m'a été d'une grande aide pendant cette épreuve. Une pensée sincère pour lui.



*Je vous souhaite une belle et
heureuse année 2025*



Le budget est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal. C'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la Commune pour une année civile.

Il est divisé en deux parties :

- Une section Fonctionnement,
- Une section Investissement.

 Cette année encore, il est difficile de rendre un budget précis pour l'édition du journal d'Aclou. Toutes les recettes & dépenses n'étant pas encore toutes rentrées.

Donc comme l'année dernière, vous trouverez une présentation succincte.



Bilan des recettes et dépenses au 1er décembre 2023

Budget de fonctionnement	Montant
Résultat positif reporté N-1	294 464,09 €
Recettes	176 779,89 €
Dépenses	121 062,85 €



Dépenses en investissement	Montant
City stade et aménagement	122 195,32 €
Renaturation : Végétalisation & Terrain de pétanque	25 565,74 €
Véhicule utilitaire	9 663,70 €
Panneaux signalétiques	8 743,63 €
Emprunt terrain communal	5 475,89 €
Etude de sol	3 150,00 €
Eclairage public	2 035,62 €
Armoire coupe feu Mairie	1 990,90 €
Eglise : Barre de défense vitraux	1 800,00 €
Divers	1 332,38 €

Recettes en investissement	Montant
Préfecture Etat DETR pour le city Stade	29 245,00 €
Conseil Départemental : Subvention City Stade	25 067,00 €
Report résultat positif année N-1	19 587,29 €
Conseil Départemental : Végétalisation Commune	2 831,00 €
Etat : FCTVA	2 654,65 €
Conseil Départemental : Borne à incendie	3 339,00 €
Préfecture Etat DETR : Borne à incendie	2 259,00 €
Préfecture Etat Fonds verts : Borne à incendie	1 129,50 €
Divers	1 262,65 €

Total	181 953,18 €
--------------	---------------------

Total	87 375,09 €
--------------	--------------------

Nous allons utiliser nos recettes ainsi que notre report positif de fonctionnement pour compenser le déficit de recettes en investissement. Des économies avaient été réalisées lors des mandats précédents, dans le but de financer l'investissement du City. Dans deux ans, la commune récupérera 29 848 € de FCTVA pour nos investissements de 2024.

Le bilan définitif et détaillé sera présenté, comme à son habitude, lors d'un conseil municipal ouvert au public. Vous êtes tous les bienvenus ! Si vous souhaitez y participer et être informés de la date, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail à la Mairie



Mairie : 02 32 45 79 27



mairie.aclou@wanadoo.fr

SITE INTERNET

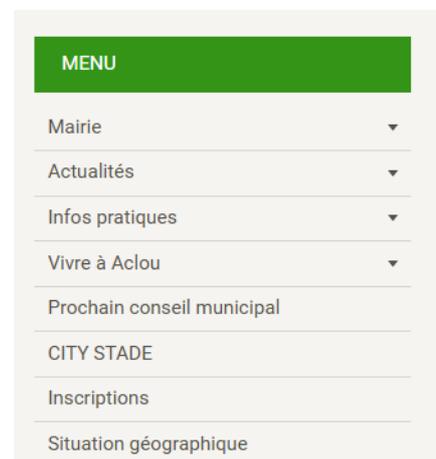


Site : [Aclou .fr](http://Aclou.fr)

L'évolution de nos modes de vie et les contraintes d'aujourd'hui, nous ont amenés à repenser notre site internet, afin qu'il puisse répondre aux exigences de nos besoins d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain.

Sur le site, plusieurs rubriques sont proposées ;

- Rubrique Mairie, dans laquelle vous pourrez retrouver toutes les informations sur les travaux, l'école ou encore la liste des arrêtés.
- Rubrique Actualités ; qui comme son nom l'indique, vous informe des manifestations ou évènements à venir, des directives ou évolution de la situation sanitaire, des coupures d'eau ou d'électricité ; ...
- Rubriques Info pratiques, elle regroupe tout ce qui concerne, la déchetterie, les horaires et les contacts, le cimetière ou encore la salle des fêtes.
- Rubriques Vivre à Aclou. Elle vous permettra de découvrir les différentes associations présentes sur la commune ; ainsi qu'une présentation de notre village et de sa vie paroissiale.



N'hésitez pas à visiter le site de la commune et à nous faire part de vos commentaires afin de le faire évoluer.

Location de la salle des fêtes Philippe BULLET



1. Tarifs:

Ces tarifs comprennent la location de la salle avec wifi ainsi que la vaisselle

❖ Tarifs Weekend :

La location de la salle des fêtes pour le Weekend se fait du vendredi en fin d'après-midi, jusqu'au lundi 9h.

- Pour les habitants de la commune : 250 € TTC
- Hors commune : 350 € TTC

❖ Tarifs semaine :

La location de la salle des fêtes pour 1 journée en semaine est également possible. La salle est mise à votre disposition pendant deux jours.

Du matin 9h au lendemain soir 18h. La salle ne peut être louée le mercredi.

- Pour les habitants de la commune : 80 € TTC
- Hors commune : 120 € TTC

2. Infos pratiques :

- ❖ La surface uniquement de la salle est de 94m²
- ❖ La salle des fêtes est équipée du wifi
- ❖ Le nouveau four de la cuisine est entièrement électrique avec 5 foyers inductions

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune :

- Aclou.fr
- Rubriques « Infos pratiques »



Vous y retrouvez le calendrier, les formalités de réservation, des photos, ainsi que diverses informations sur la capacité et les différents équipements.



INFOS PRATIQUES

DECHETS VERTS

Nous vous rappelons que l'herbe issue de la tonte des pelouses, les feuilles mortes, les résidus d'élagage de haies, sont considérés comme des déchets verts. Ils doivent être déposés en déchetterie ou transformés en compost.

Ils ne doivent en aucun cas être jetés sur la parcelle agricole ou déposés le long des routes.

De même que les déjections canines sur la voie publique et les espaces privés doivent être ramassées par les propriétaires des animaux.

Pour mieux vivre ensemble

Respectons notre Planète,

Respectons notre Commune,

LA GESTION DES DECHETS CHANGE DE MAINS

Depuis le 1er janvier 2025, la gestion des déchets est assurée par Précoval (ex-SDOMODE). Ce syndicat est en charge de la collecte des déchets, de la distribution des bacs, et autres services associés.

Besoin d'un bac ? Besoin d'informations sur le calendrier de collecte ? Contactez Précoval au 02 32 43 14 75 ou par email à contact@precoval.fr, ou consultez son site internet : precoval.fr



TRI SELECTIF

D'autre part, les containers sont réservés aux verres, aux journaux et petits cartons.

Tout autre déchet (tels que les gros cartons, la vaisselle, les litières, encombrants divers) doit être déposé en déchetterie **IMPERATIVEMENT** sous peine d'une amende variant de 1500 à 2500€.

Depuis la fin novembre, une borne pour **les bio déchets** a été installée près des containers actuels

Cette nouvelle étape de tri permettra de :

- Diminuer le poids de vos poubelles d'ordures ménagères.
- Maitriser votre facture,
- Soutenir une économie locale

Un seau et des sacs sont en retirer en mairie.



Vous pouvez également y trouver un point **d'apport Volontaire** pour les déchets ménagers, **accessible avec un badge**, pour les habitants ne disposant pas d'une poubelle (résidence secondaire par exemple)





TRI DES DECHETS

Quelques rappels concernant le tri au niveau des containers :

On n'y dépose **que** les papiers, journaux, magazines, cartonnettes (petits cartons d'emballages).

Les cartons **plus épais** sont à déposer en déchetterie (même pliés, ils encombrant vite les containers!)

Pour rappel voici quelques affiches :



DECHETTERIE



Horaires de la Déchèterie Brionne

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h et 14h-17h

Lundi : 14h-17h

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi : 14h-18h

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jours de Fermeture : fermé jeudi, dimanche

Depuis le 1er janvier 2017, toutes les personnes résidant sur le territoire du SDOMODE, pourront accéder aux déchetteries acceptant les particuliers.

L'accès sera autorisé sur présentation de « Pass'déchetterie ». Pour vous procurer ce Pass, il vous suffit de présenter :

- Un justificatif de domicile localisé sur le territoire
- La carte grise du véhicule (attention, le Pass est fourni pour un véhicule)

N'hésitez pas à votre rendre sur le site de la commune, vous y retrouverez toutes les infos pratiques.

CIMETIERE



Tarifs des concessions :

	15 ans	30 ans
Concession simple	100€	200 €
Concession double	170 €	200 €
Columbarium	450 €	900 €
Cavurne	100 €	200 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 30€

Tri sélectif au cimetière :

Nous avons apporté quelques modifications au tri.

Les différents containers sont placés désormais **à l'arrière de la sacristie.**

Merci de respecter les affiches :

- Une poubelle jaune pour les plastiques recyclables (sauf pots)
- Deux composteurs qui récupéreront vos déchets verts en alternance
- Un bac pour déposer les pots en plastique non recyclable (vous pourrez vous servir si vous le souhaitez, le reste sera emmené à la déchetterie)
- Une poubelle noire pour tout ce qui n'est pas recyclable

Un récupérateur d'eau de pluie sera également installé au même endroit dans le courant de l'année



PARKING DE LA MAIRIE

Vous avez pu constater des modifications sur le parking de la mairie.

Les locataires ont maintenant un terrain délimité et une entrée précise qu'il convient de ne pas bloquer



Ci-dessous le nouveau plan de stationnement :



La Mairie, ayant une convention avec la présence verte, offre les frais d'entrée.



Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux.

Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

Tous les petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, de particulier et d'ornements) doivent OBLIGATOIREMENT se déclarer à la mairie, même si la déclaration a déjà été faite en ligne.

Pourquoi ?

Quand nous recevons des alertes sanitaires, nous sommes dans l'obligation de prévenir tous les détenteurs d'oiseaux afin de pouvoir leur transmettre les informations le plus rapidement possible. A ce jour, nous ignorons qui possède des oiseaux et qui s'est enregistré en ligne.

Le but de ce recensement sera de retransmettre les informations aux habitants concernés le plus rapidement possible, soit par mail, par SMS ou téléphone.

Le saviez-vous ?

La consommation de produits d'élevage contaminé (œufs, viande, ...) constitue un risque sanitaire grave pour votre santé.



La lutte contre le développement exponentiel du frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est définie par un arrêté préfectoral du 21/02/2019. Entre autres, il introduit une obligation d'informer sans délai le Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (GDS 27) au 02 77 64 54 27 ou la mairie de votre commune en cas de découverte d'un nid de Frelon Asiatique.

Démarche à suivre :

Contacteur : ALLO GUEPES 27 - Mr OSTROSWSKI au 06 59 27 12 64 ou par mail à alloguepes@yahoo.com

Tarif :

Dans un périmètre de 35 kms

- de 5ml de hauteur : 80 €
- de 5 à 15ml : 130 €
- + de 15 ml : 170 €

Prise en charge :

- La commune d'Aclou : 30% dans la limite de 100€
- Le département : 30% dans la limite de 30€
- La communauté de commune : 30% dans la limite de 100€

Vous devez régler les 10% restants + les 30% de l'interco que vous pourrez vous faire rembourser en vous rendant à l'interco de Bernay avec votre facture et un RIB

Votre facture sera donc prise en charge jusqu'à 90% à hauteur de 300 €, ce qui devrait couvrir une large part de cette charge généralement inattendue.



La période de prise en charge des destructions de nids de frelons asiatiques court du 15 Avril au 15 Octobre

En effet à la fin de l'automne, les reines fécondées quittent leur nid pour hiverner et n'y reviendront jamais. Le reste de la colonie meurt. Un nid vide peut persister pendant plusieurs mois après la disparition des frelons asiatiques. Il est particulièrement visible une fois les feuilles des arbres tombées, mais il devient inutile de le détruire. Les nids ne sont jamais réutilisés d'une année sur l'autre.



Fin du réseau téléphonique en cuivre

La fermeture commerciale du réseau cuivre est prévue pour janvier 2026, suivie de la fermeture technique en janvier 2028.



Dans ce contexte, vous pourriez être démarchés pour vous inciter à changer d'abonnement ou d'opérateur.

Nous vous invitons à prendre le temps de vous renseigner et de comparer les offres. Pour l'instant, rien ne presse. La mairie organisera prochainement des réunions d'information afin de vous apporter plus de précisions sur ce sujet dès que nous en saurons davantage.



Vous avez choisi de vous installer à Aclou et, au nom de tous les habitants, je vous souhaite la bienvenue dans notre commune.

Nous serions ravis de vous accueillir à la mairie afin de faire votre connaissance. Cette démarche reste facultative, sauf si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés.

Bienvenue chez vous !

Chien errant : Que risque t'on ?



Selon la loi française, **un chien errant** est défini comme étant « en état de divagation ». Cela signifie qu'il n'est plus sous la surveillance directe de son maître (à portée de voix, de sifflet ou de clicker) ou qu'il s'est éloigné de plus de 100 mètres de ce dernier. Cette situation est interdite en France et constitue une contravention de deuxième classe.

Les chiens abandonnés et livrés à eux-mêmes sont également considérés comme errants. En revanche, les chiens de chasse ou de troupeaux ne sont pas concernés lorsqu'ils travaillent, car leur activité nécessite parfois un éloignement temporaire de leur maître. Ces définitions sont établies par l'article L211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Un chien en liberté, laissé sans surveillance, peut traverser la route et risquer de se faire renverser. Il est également exposé à des blessures si des promeneurs, effrayés de le voir arriver vers eux, réagissent de manière violente. Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout **dangereux pour lui**.

C'est aussi dangereux pour les autres. Un chien surgissant sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Aussi gentil soit-il, un chien peut mordre, notamment si une personne tente de le récupérer, par crainte qu'il lui arrive malheur.

Merci aux propriétaires de prendre les mesures nécessaires pour que leur chien ne puisse pas sortir de leur propriété.



2025 sera pour notre commune l'année du recensement.

En effet, les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Il se déroulera du 16 janvier au 22 Février 2025.

Notre agent recenseur Mme SAMSON Marie-Line sera munie d'une carte officielle

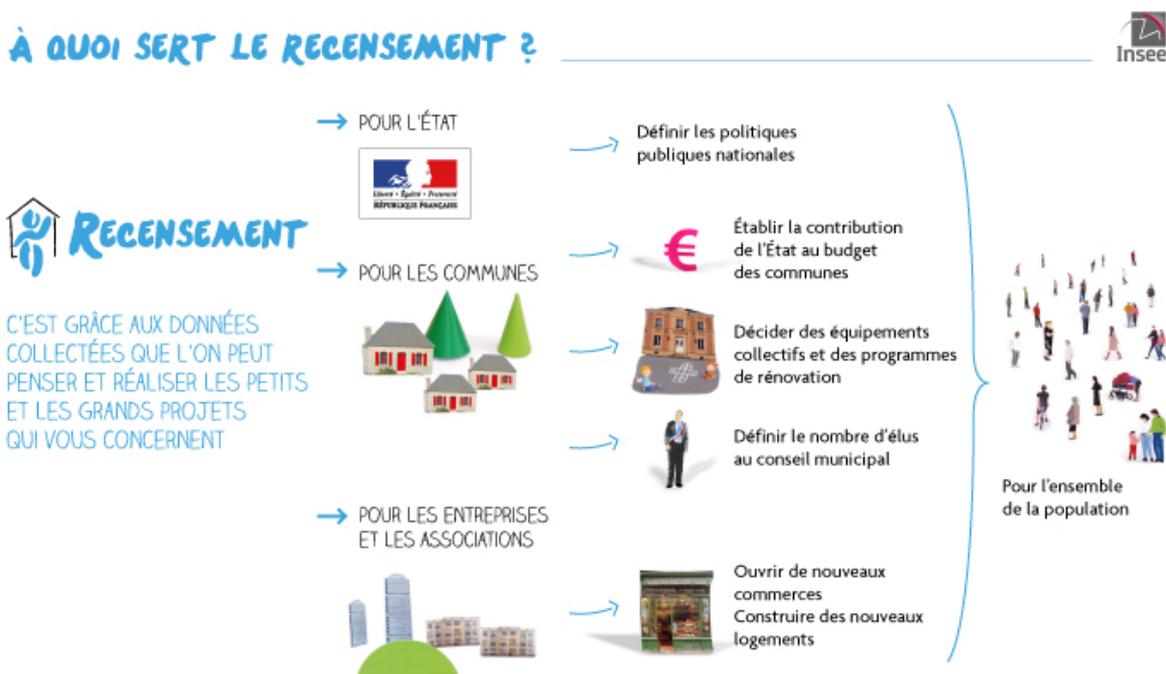


Elle se présentera chez vous, afin de vous remettre une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr Vous pourrez ainsi répondre au questionnaire en ligne. En effet répondre sur internet sera le plus simple.

Si vous ne pouvez pas et ne souhaitez pas répondre par internet, Mme SAMSON vous distribuera le questionnaire papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis vous conviendrez ensemble d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Le recensement se déroulera selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



Nous comptons sur vous pour réserver un accueil cordial à notre agent recenseur et pour répondre au questionnaire.

Afin d'obtenir un maximum d'aide de l'état il est impératif que tout le monde réponde.

REPONDRE AU RECENSEMENT C'EST UTILE POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Attention : Le recensement est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent



Rénovation : permis de construire ou déclaration préalable ?

Lorsque l'on envisage de réaliser des travaux sur un bâtiment existant, la question se pose de savoir si l'on peut se passer de démarches administratives ou si, au contraire, il faut faire une déclaration préalable, voire demander un permis de construire.

Construire, faire construire ou effectuer des travaux est un droit pour tout propriétaire. Mais attention, c'est un droit dont l'exercice est très encadré.

Le périmètre de protection de la grange Dîmière

Les monuments historiques classés ou inscrits sont protégés pour leurs qualités architecturales, culturelles ou historiques mais aussi pour leur environnement immédiat : les abords du bâtiment sont donc protégés par une servitude de protection dans un rayon de 500m. La loi prévoit un droit de regard sur tous travaux envisagés dans ce périmètre : cela englobe les modifications extérieures du bâti existant et les nouvelles constructions.

Les travaux qui ne nécessitent pas d'autorisation

A. Travaux intérieurs

Dans le cas de travaux intérieurs, il n'y a aucune démarche à effectuer :

- ◆ sans créer de nouvelle surface de plancher ;
- ◆ sans modifier l'aspect extérieur de la construction ;
- ◆ sans changer de destination (habitation en commerce, par exemple).

B. Construction nouvelle

➤ Aucune démarche n'est exigée si vous créez :

- ◆ Une construction dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 5 m² (un petit abri de jardin par exemple) ;
- ◆ Une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m² ;
- ◆ Un châssis ou une serre dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m ;
- ◆ Une terrasse de plain-pied.

⚠ S'il y a changement de destination, tous les travaux, même s'ils ne créent pas de surface nouvelle, même s'ils ne modifient pas l'aspect extérieur du bâtiment, doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Les travaux ne faisant l'objet que d'une déclaration préalable en mairie

Ces types de travaux sont très précisément définis par la loi. Une DP est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment Ce sont notamment :

- ◆ La création d'une superficie inférieure à 5 mètres carrés et d'une hauteur supérieure à 12 mètres ;
- ◆ La création d'une ouverture (porte, fenêtre, fenêtre de toit) ;
- ◆ Le changement d'une porte, d'une fenêtre ou d'une fenêtre de toit x par un autre modèle ;
- ◆ Le remplacement des volets (matériau, forme ou couleur) ;
- ◆ Changement de toiture.
- ◆ La création d'une superficie de plus de 5 mètres carrés mais inférieure ou égale à 20 mètres carrés, dont la hauteur ne dépasse pas 12 mètres (par exemple : un abri de jardin) ;
- ◆ L'installation d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 mètres carrés, non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètre de hauteur au-dessus du sol ;
- ◆ Les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres ;
- ◆ Les murs d'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres ;
- ◆ Les travaux de ravalement ;
- ◆ L'installation d'une clôture dans une zone protégée ;
- ◆ Le changement de destination d'un bâtiment en l'absence de travaux.

La mauvaise idée : faire plusieurs déclarations de travaux

➤ **Les travaux nécessitant un permis de construire**

- ◆ **Agrandir sa maison :** Si vous créez une extension de plus de 20 m² (pièce ou niveau supplémentaire, véranda, garage...), un permis de construire est obligatoire.
- ◆ **Changer la destination de l'immeuble :** Le changement de destination consiste à faire passer un bâtiment d'une des neuf destinations (utilisation) suivantes à une autre : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière et entrepôt. Dès lors que le changement de destination s'accompagne de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment, ce qui est très fréquent, un permis est nécessaire. En revanche, un changement de destination sans travaux n'a pas besoin de permis.
- ◆ **Modifier le volume du bâtiment et percer ou agrandir une ouverture sur un mur extérieur :** Un permis de construire est nécessaire si les travaux entraînent à la fois une modification du volume du bâtiment et le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur. Il en est de même si vous rehaussez les murs, par exemple pour ajouter une fenêtre au toit.

A noter : une simple déclaration préalable suffit, si les travaux modifient l'aspect extérieur mais ne créent pas de surface (ou moins de 20 m²) ou ne modifient pas le volume.

N'hésitez-pas à venir en mairie pour tout renseignement

CEREMONIES

Le 8 Mai



Cette année c'est avec une vingtaine d'Aclouais que nous avons célébré le 8 mai avant de nous retrouver pour un café.

Le 11 Novembre



C'est accompagné des enfants de la commune que nous avons célébré la cérémonie du 11 Novembre.

Le 5 Décembre

Journée nationale en hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord.

FETE DES MERES



C'est le Vendredi 24 mai que nos mamans se sont retrouvées à la salle des fêtes , accompagnés des papas, pour partager un apéritif avant de repartir avec leur plante.

REPAS DES AINES



C'est le dimanche 13 octobre que nous avons invité nos aînés à leur repas annuel.

Et c'est le restaurant « La Fontaine » à Bernay qui cette année nous a accueilli.



Le City stade



On l'attendait !

Il est enfin arrivé avec un peu de retard à cause des intempéries.

Mais début juillet, il était là pour le plaisir de tous, petits et grands.

Devant l'impatience des enfants et pour que tous puissent en profiter aussitôt, nous avons organisé rapidement une cérémonie d'ouverture.



C'est ainsi que le 13 juillet, sous un beau soleil, nous nous sommes retrouvés très nombreux (enfants, parents, grands-parents, élus) pour couper le ruban.

Puis les enfants se le sont approprié immédiatement délaissant même le buffet dressé à cette occasion.

Le 28 septembre eut lieu l'inauguration officielle en présence de Mr Le Sous-Préfet, Philippe Fournier-Montgieux et de notre Conseiller Départemental, Mr Jean-Pierre Le Roux.



Après les interventions, le ruban fut coupé officiellement, cette fois, et Mr Le Maire fit signer les 2 ballons qui furent utilisés pour quelques essais de panier, plus ou moins réussis par Mr le Sous -Préfet , Jean-Pierre Le Roux et Nicolas Seys.



Les enfants, quant à eux, ne se sont pas fait prier pour faire un petit match de foot.

Nous devons souligner que, sans les aides de l'Etat et du Département, ce projet n'aurait pu voir le jour. Nous remercions Mr Le Sous-Préfet et les Conseillers Départementaux – Myriam Duteil & Jean Le Roux- pour leur soutien et leur aide financière.

Le coût total s'élève à 113 000€ (72 000€ d'équipement, 30 000 € pour la plate-forme et l'aménagement)

L'Etat a financé à hauteur de 26% (29 245€) et le Département, 22 % (25 067€)

La Commune a pris en charge le reste soit 52% (58 624€) mais la récupération de la TVA dans deux ans , ramènera le coût pour la commune à 40 000€.



Les enfants en ont bien profité durant tout l'été et même, depuis la rentrée, le mercredi quand le temps le permettait.

Nous avons été heureux de constater qu'il est devenu un lieu de rencontres et de convivialité pour nos jeunes, nos habitants et même les petits-enfants des Aclouais. Certains soirs, des parents rejoignent leurs enfants pour faire des petits matchs.

Ce qui fait encore plus plaisir, c'est que tous ceux qui sont venus y jouer ont respecté ce lieu.

Nous comptons sur tous pour que ce terrain de jeux continue à être utilisé, que l'investissement consenti par la commune ne sera pas vain.

Nous espérons que cet équipement sportif favorisera le sport pour tous et sera un vecteur du vivre ensemble et de mixité sociale.



Les Anciens combattants d'Aclou.

Les cérémonies habituelles nous ont permis de nous réunir autour du monument aux morts de notre commune et célébrer le sacrifice de nos anciens.

Mais cette année était plus particulièrement dédiée aux 80 ans de la libération de la France par les alliés.

Pour nous à Aclou cette date du 24 août est devenue symbolique par le passage des troupes Canadiennes de la 2^e Division d'infanterie qui vont franchir la Risle près du Moulin d'Aclou et permettre ainsi la continuité de leur action vers la Seine à la poursuite de l'ennemi.

Le Lt Lawrence sera l'homme de cette grande action qui lui valu honneurs et reconnaissances.



Cette libération ne se fera pas sans heurts. Notre commune sera prise dans les bombardements de Brionne, qui feront quelques dégâts

Le 24 août 2024, Aclou s'est souvenu de nos libérateurs.



Les Amis de Saint Rémi Travaux 2024

L'association des Amis de Saint Rémi, est heureuse de vous présenter les travaux réalisés pour cette année 2024. Étudiés en 2023, ils ont été exécutés cette année après avoir établi leur financement, au regard des devis qui avaient évolué.

Ce sont donc les deux tableaux des autels latéraux qui ont été rénovés : nous vous les présentons, ici, mais nous invitons à venir les voir sur place.

Leur état, jugé préoccupant, a nécessité beaucoup d'attention de la part de l'entreprise Gaillette qui a exécuté ce travail.

Ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires généreusement couvertes par la municipalité.





Nous avons profité de ce travail pour rénover le dessus d'un autel qui était en passe de s'effondrer. Nous remercions l'artisan bénévole qui a bien voulu exécuter ce travail.

Les membres des Amis de Saint-Rémi ont mis toute leur ardeur dans cette rénovation ainsi que leur richesse !

Ils vous seraient très reconnaissants de dons que vous pourriez faire, afin qu'ils puissent continuer leur œuvre.



Ils vous invitent à venir les rejoindre en adhérant à l'association.

Contactez Mr Jacques Dupire – 02 32 44 84 39



ACLOU GV

Sport Santé Bien être

Depuis 1985 l'association Aclou GV vous propose de se retrouver pour bouger tous les mercredis soir de 19h à 20h salle Philippe Bullet.

Les séances sont assurées par une animatrice diplômée.

Elles nous permettent de travailler souplesse, renforcement musculaire, équilibre, cardio respiratoire, et tout cela en musique et dans la bonne humeur.

Car c'est avant tout un bon moment de partage, de convivialité et de loisir, qui nous permet de lutter contre la sédentarité.



Cette année c'est tous les mercredi soir de 19h à 20h que nous nous retrouvons autour de Muriel, notre animatrice. Vous pouvez nous rejoindre pour deux cours d'essai.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 62€ (prise en charge totale ou partielle par certaines mutuelles).

De plus des randonnées sont organisées le dimanche matin, une fois par mois, 8-10 kms environ au départ de la salle des fêtes.

Si vous souhaitez en être informés n'hésitez à nous le faire savoir



En 2025, l'association fêtera ses 40 ans, à cette occasion nous organiserons notre fête d'anniversaire le 29 Mars 2025. Retenez la date.

Pour toutes informations

06 17 58 08 35 ou 06 48 83 41 56



L'Association Sport Loisirs et Culturelle d'Aclou

La saint Patrick

Le 16 Mars L'association a organisé une soirée à l'occasion de la saint Patrick.



Une cinquantaine de personnes ont pu festoyer autour d'un repas irlandais en présence d'un DJ

Pâques

À cette occasion les enfants de la commune de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents ont pu se réunir le mercredi 6 avril au rond-point des bruyères pour la traditionnelle chasse aux œufs.

Ce fut l'occasion d'échanger entre les jeunes et nos aînés qui avaient été conviés autour d'un verre de l'amitié



Démission de l'association

Au mois de mai la présidente, le vice-président et la trésorière ont données leur démission il a donc été nécessaire de former un nouveau bureau.

Présidente : Virginie Marois

Trésorière : Héloïse Blondet

Secrétaire : Steve Lenoir

Secrétaire adjointe : Maddie Cade Le Guennec

Ainsi que Fabienne Sement , Syndy Davion , Elise Beaudoin.

Plusieurs nouveaux bénévoles nous ont rejoint et nous les en remercions.

La fête des voisins en musique



Le samedi 22 juin l'association a pris l'initiative de regrouper la fête des voisins et la fête de la musique en organisant une soirée où chacun pouvait apporter des plats pour un moment de partage.



Une soixante de personnes a donc pu s'amuser et danser avec l'animation de DJ BOB.

La foire à tout

Comme chaque année le premier dimanche d'Aout nous avons pu accueillir environ quatre-vingt exposants sous le ciel bleu.

Ce fut encore une belle réussite avec de nombreux visiteurs, la restauration et la buvette qui étaient proposées ont permis de satisfaire un très grand nombre de personnes.

La recette permet de financer une partie des manifestations organisées pendant l'année

Commémoration d la libération d'Aclou

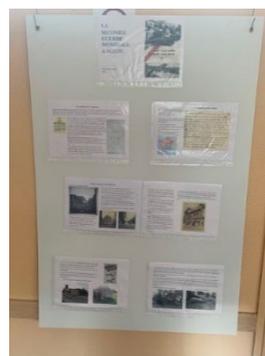
Le 24 Aout nous avons commémoré le 80 -ème anniversaire de la libération d'Aclou par les Canadiens.

Cela fut l'occasion de déposer une gerbe de fleur avec la coopération de l'association des anciens combattants.

Il s'en est suivi d'une exposition à la salle des fêtes retraçant l'occupation allemande et sa libération autour d'un verre de l'amitié.



Merci à Mr Dupire pour l'élaboration de l'exposition



Soirée Paëlla

Le 14 septembre a été organisée une soirée paëlla

72 personnes ont pu déguster une paëlla ou une belle assiette anglaise. Tous ont pu danser et chanter en présence du Dj jusque tard dans la nuit.



Halloween

Le 2 novembre Halloween a permis de réunir les enfants et leurs parents, maquillés et avec d'effrayants déguisements. Ils ont pu se promener dans les rues pour collecter des friandises chez les habitants qui ont participé en accrochant des ballons à leurs barrières. Puis de retour à la salle des fêtes ils ont pu se réchauffer autour de boissons chaudes et déguster des gâteaux préparés par les parents.

Le concours du plus effroyable gâteau a été remporté par la famille Sement.



La journée s'est terminée par une soirée déguisée et dansante où étaient présents une trentaine de personnes avec la participation de DJ BOB.



Noël des enfants 2024.

L'année se termine par l'invitation des enfants de la commune à la projection d'un film et la traditionnelle distribution des cadeaux par le père Noël.

Le verre de l'amitié en présence de nos aînés clôturera ce Noël.

Merci à tous les membres du bureau et aux bénévoles grâce à qui l'association peut continuer à proposer des moments de partages aux habitants de la commune ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal pour son soutien.

ASSOCIATION LEZARTS ET LES MOTS

Depuis l'année dernière l'association « Lézarts et les mots », vous propose des permanences dans le domaine informatique tous les mercredis matin des semaines paires de 9h à 12h à la salle des anciens (à côté de la mairie)

SERVICE GRATUIT
UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE
À ACLOU

Mes missions de conseillère numérique France services :

- Vous soutenir dans les usages quotidiens du numérique.
- Vous sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser vos usages citoyens et critiques.
- Vous rendre autonomes pour réaliser vos démarches administratives ou vous servir d'un d'ordinateur.

Accompagnement individuel
AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

MERCREDI
Semaine paire

AcloU à la salle des anciens
9h00 à 12h00

Pour plus d'informations :
07 65 28 73 75 - aurore@lezartsetlesmots.com

www.lezartsetlesmots.com - www.lezartsetlenerique.com

FRANCE FRANCE
CONSEILLER NUMÉRIQUE France services
LEZARTS ET LES MOTS

Depuis 2 ans, **des cours informatiques pour adultes** ont lieu tous les Jeudis à la salle des anciens

- ❖ de 14 à 15h30 : Débutants
- ❖ de 15h30-17h00 : Cours à thème Cf tableau d'affichage communal

Vivre à ACLOU

ILOT DE BIODIVERSITE



C'est la deuxième année d'existence de notre îlot de biodiversité, et comme vous avez pu le constater, les différents végétaux ont bien poussés. Au printemps il a accueilli nos deux ruches. Et c'est notre couple d'apiculteur Corinne et Christophe qui en prennent soin au quotidien. Malheureusement avec la météo une seule des ruches a réussi à produire suffisamment de miel pour lui permettre de passer l'hiver. Pour la seconde il a fallu lui apporter de quoi se nourrir.



Merci aussi à Corinne, qui a semé des courgettes et des cornichons dans le potager de l'îlot. Alors n'hésitez pas à vous y rendre.

EMBELLISSEMENT

Comme nous vous l'avions indiqué en 2023, nous avons cette année encore, continué la renaturation de notre village. En effet après avoir réalisé le parterre de fleurs à côté de l'arrêt de bus, nous avons refait le terrain de pétanque et investi dans de nouveaux bancs.



Nous avons également refait les abords de la salle de fêtes et installé un puits fleuri sur le parking de la mairie.



Le parterre du carrefour de la rue de l'église Saint Rémi, a lui aussi été réhabilité



Merci à Mickael LIBAN pour cette réalisation

L'année prochaine, nous prévoyons de végétaliser le cimetière.

Rappelons une fois encore que tous ces projets ne peuvent se faire que grâce aux subventions et au soutien de nos conseillers départementaux Mme Myrian DUTEIL et Jean- Pierre LE ROUX .

DECORATIONS NOEL

Cette année encore, nous avons pu compter sur le talent de Fabien pour décorer notre commune.



Bienvenue aux lutins du père Noël

PARTICIPATION CITOYENNE

Le 20 mars 2024, afin de finaliser la mise en place de la participation citoyenne une convention a été signée entre le sous-préfet, la gendarmerie et le maire.



Des panneaux « participation citoyenne » ont été installés. Nous espérons que ces panneaux dissuaderont les personnes mal intentionnées.



Vous avez également pu constater que de nouveaux panneaux avaient été installés dans la commune afin de délimiter les entrées et sorties « d'agglomération ».



Ce qui a permis de régulariser la limitation la vitesse à 50 km/heure, et ce qui permet également à la gendarmerie d'effectuer des contrôles. Car il a été régulièrement constaté des manquements au respect du code la la route surtout au niveau des « stop » qui ne sont pas respectés.



Petit rappel ; au stop on s'arrête.

Les enfants circulent à pied ou à vélo sur la commune.

Pensez à eux , respectez le code de la route.

Un autre panneau a également pris place à coté du terrain de pétanque



Rezo pouce, c'est un réseau de proximité pour partager les trajets du quotidien entre voisins mis par la collectivité

Mode d'emploi :

Passager ou conducteur. Inscrivez-vous gratuitement en mairie, sur rezopouce.fr ou sur l'application et recevez gratuitement votre carte de membre et votre autocollant (pour les conducteurs). Grâce à de nombreux « arrêts sur le pouce » et à notre application Rezo Mobicoop, vous pouvez facilement retrouver vos voisins et partager vos trajets. Rezo pouce c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous.

En mode STOP



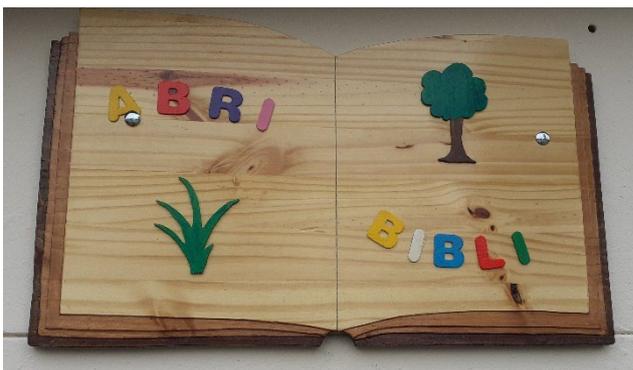
Passagers, passagères ; Rendez-vous à un arrêt sur le pouce, sortez votre pancarte avec votre destination et souriez.

Conducteurs, conductrices : Rien de plus simple, placez votre autocollant sur votre pare brise pour être identifié. Lorsque vous conduisez, restez attentif aux personnes qui pourraient se trouver à un arrêt de pouce et si vous passez par leur destination, arrêtez-vous.

Avec l'appli :

Vous pouvez aussi partager vos trajets avec l'application Rezo Mobicoop

- ❖ Conducteurs, vous publiez les trajets que vous souhaitez partager
- ❖ Passagers : Vous pouvez visualiser tous les trajets proposés ou indiquer vos trajets recherchés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat ou être programmés pour plus tard



Merci à tous de faire vivre notre bibliothèque, le choix des livres est de plus en plus vaste grâce à vous.

Les livres pour enfants sont de retour et nous vous en remercions.

Nous vous rappelons que tous les 15 jours le lundi de 14h à 17h vous pouvez passer un agréable après-midi à la salle des fêtes. En effet un groupe d'Aclouais se retrouve pour partager un moment autour des cartes (tarot, belote, coinché)



N'hésitez pas à venir les retrouver. D'autres jeux de société peuvent également se mettre en place (triomino, scrabble, jeux de dominos, ...) - Pensez à apporter vos jeux.



NOS ARTISANS

COIFFURE à DOMICILE

HARANG Cyril

1319 Rue de la Grange Dimière

Tél : 06 26 49 48 39



KH COIFFURE HOMME

289 Rue de la petite campagne

Tél : 02 77 09 13 22

PROTHESISTE ONGULAIRE

Chez vous !!! Fan des ongles.b

Tél : 06 14 44 96 19



Fan des ongles blondet



CHAMBRES D'HOTES

« Chez Maddie »

CADE- LE GUENNEC

Tél : 06 63 82 95 71



BROCANTE

TROQUE Michel

34 Rue des étangs

Tél : 02 32 46 50 89

michel.troque@orange.fr

ELAGAGE – TRAVAUX de TERRASSEMENT

REGNAULT Micka

1319 Rue de la Grange Dimière

Tél : 06 26 49 48 39 regnault.mickael@orange.fr

Elagage avec épareuse et lamier

Broyage – Débroussaillage – Elagage - Abattage



EMG DEPANNAGE

Entreprise mécanique générale
1672 rue des bruyères
Tél : 07.61.14.96.16

emg.depannage@orange.fr

Dépannage à domicile

Réparations et entretiens tous véhicules :

- ❖ légers, agricoles
- ❖ diagnostic électrique
- ❖ matériel de motoculture



WILL NET

VITRERIE / NETTOYAGE

WILLOQUEAUX Nicolas

Artisan

Aclou – Secteur 27/76

Tél : 06 12 20 15 36

CARROSSERIE KEVIN

135 route de la petite campagne

RN138

Tél : 07 78 20 047 59

Carrosserie.kevin@hotmail.fr



AMG

ENTREPRISE GENERALE DE
PEINTURE ET DE REVETEMENTS
DE SOLS

Rue des bruyères – Aclou

Tél : 06 26 99 25 99

Amgbatiment27@hotmail.com

ETAT CIVIL

NAISSANCE



Marceau VERGER

07 février 2024

Lorick DEHOULE

27 juin 2024

Olivia PETILLON

24 novembre 2024

DECES

CHEVROT Marc

07 mars 2024

59 ans



DRIEUX Marguerite

16 Octobre 2024

85 ans

KUNISZEK Krystyna

07 Octobre 2024

73 ans